CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2022

Les crédits ouverts à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2022 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Ces ajustements sont effectués dans les sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de leur équilibre respectif.

En recettes de fonctionnement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 74 « Dotations et participations » : la subvention de 12 088,30 € perçue pour la vidéo protection est transférée en section d'investissement (neutre budgétairement).

Chapitre 042 « Opérations d'ordre » : concerne les travaux en régie permettant de transférer en dépenses d'équipement le travail des agents et les achats de fournitures lorsqu'ils réalisent une immobilisation. Une enveloppe de 50 K€ est prévue (équilibré avec l'investissement).

En dépenses de fonctionnement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 014 « Atténuations de produits » : la somme de 10 189,20 € correspond au reversement à l'État d'un trop perçu concernant le FISAC.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : complément d'inscription de 5 K€ pour les créances éteintes et 2 K€ pour les admissions en non-valeur.

Chapitre 68 « Provisions pour risques et charges » : prévision d'un crédit de 50 K€ pour régulariser d'éventuelles provisions à constituer en fin d'année (CET, créances douteuses)

Chapitre 042 « Opérations d'ordre » : prévision d'un crédit complémentaire de 34 228 € pour les amortissements 2022 suite à l'intégration d'immobilisations (équilibré avec l'investissement).

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : le virement à la section d'investissement est en conséquence réduit de – 63 505,50 € afin de financer les évolutions inscrites sur les chapitres précédents.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
65	7 000,00	
68	50 000,00	
74		-12 088,30
014	10 189,20	
023	-63 505,50	
042	34 228,00	50 000,00
Total général	**37 911,70**	**37 911,70**

En recettes d'investissement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : le virement n'étant pas réalisé, la dépense de 63 505,50 € inscrite en dépense de fonctionnement est à reprendre en recette d'investissement négative.

Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : Après l'attribution du CDAS 2022 et des diverses subventions notifiées, le chapitre est revu à la hausse de + 153 276,50 €.

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : la présente décision modificative conduit dans son équilibre à ajuster l'enveloppe d'emprunt de 106 955,69 €.

Chapitre 040 « Opérations d'ordre » : inscription en recette d'investissement du crédit complémentaire de 34 228 € pour les amortissements 2022 (équilibré avec le fonctionnement)

En dépenses d'investissement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 10 « Dotations » : un crédit de 8 781,32 € est à inscrire suite à la demande de reversement du FCTVA de l'Etat après attribution.

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : L'ajustement global des crédits sur les diverses opérations conduit à une réduction de l'enveloppe budgétée de – 73 300 €.

Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : deux subventions sont à inscrire, l'une de 10 600 € pour la MAL concernant l'acquisition de matériels scéniques et l'autre concerne un solde de subvention à verser à Léman Habitat pour la construction de logements locatifs pour un montant de 37 500 €.

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : L'ajustement global des crédits sur les diverses opérations et l'inscription d'un crédit complémentaire de 1,2 M€ pour les acquisitions foncières conduisent à une augmentation de l'enveloppe budgétée de + 1 213 604 €.
Les principales acquisitions concernent le quartier de Saint Disdille, des délaissés SNCF, le chemin de la Forêt.

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : L'ajustement global des crédits sur les diverses opérations conduit à une réduction de l'enveloppe budgétée de – 1 016 230,63 €.
Les plus importantes réductions concernent la reconfiguration du Quai de Ripaille et Via Rhôna (-250 K€), l'ajustement des crédits de mise en accessibilité des établissements recevant du public (-175 K€), la reprise de crédits de réhabilitation paysagée des talus sous belvédères suite création d'une AP CP au BP 2023 (-130 K€) et l'ajustement des crédits aménagement de la maison d'assistantes maternelles au vu de l'avancement du projet (- 130 K€).

Chapitre 040 « Opérations d'ordre » : concerne les travaux en régie. Une enveloppe de 50 K€ est prévue (équilibré avec le fonctionnement).

INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
10	8 781,32	
13		153 276,50
16		106 955,69
20	-73 300,00	
21	1 213 604,00	
23	-1 016 230,63	
204	48 100,00	
021		-63 505,50
040	50 000,00	34 228,00
Total général	**230 954,69**	**230 954,69**

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal décide, par 31 voix pour, 2 voix contre (Madame BAUD ROCHE, Madame BAUD ROCHE porteur du pouvoir de Monsieur ESCOFFIER) et 6 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Madame GUIGNARD-DETRUCHE porteur du pouvoir de Monsieur BERAST, Monsieur GRANDO), d'approuver la décision modificative n°2 au Budget Principal 2022 réajustant les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

_____ Fin du document _____